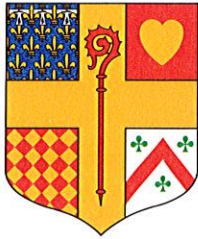


**MAIRIE DE CORMEILLES-EN-VEXIN**

Mesdames, Messieurs,  
Les Maires-Adjoints,  
Les Conseillers Municipaux

Le 7 août 2017

Madame, Monsieur,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 7 août 2017, le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Cette réunion aura lieu en Mairie le :

**Vendredi 11 août 2017**  
à  
**20 h 30**

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

- 1- Autorisation donnée au Maire pour lancer et signer le marché relatif à la restauration scolaire ;
- 2- Création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet ;
- 3- Questions diverses/Informations.

Le Maire,  
Jacques BELLET.

